



Villy
le Bouveret

SOMMAIRE

p.2 - **ETAT CIVIL** et **URBANISME**

p.2 - **PATRIMOINE**

La cloche Barbara

p.3 - **VIE ASSOCIATIVE**

Les ateliers du LAPE

Ed'o devoirs

Le 183^{ème} Festival des Musiques du
Faucigny 2019

Bulletin
d'informations
municipales

Le P'tiou de Villy

N°25
FEVRIER 2019

NOUVELLE FORMULE!

ÉDITO

L'année 2018, caractérisée par le désordre social, le mal être populaire et l'incompréhension des territoires par rapport à la vision des élites, s'achève enfin !

Il est temps de laisser place au positif et à la construction de ce que nous voudrions voir dans l'avenir commun.

La parole vous est donnée au travers des cahiers de doléances. A Villy-le-Bouveret, nous vous proposons un « carnet aux propositions » au format papier ou numérique. Aussi, je souhaite que chacun puisse exprimer ses souhaits, son ressenti pour la gestion de notre pays afin que nous fassions remonter ces éléments au sommet de l'État.

DOSSIER

p. 6

Une première fleur attribuée à Villy-le-Bouveret



A Villy-le-Bouveret, 2019 va voir démarrer le projet d'habitat aidé « La Fontaine » et s'achever le Plan Local d'Urbanisme qui est « sur le métier » depuis plus de 3 ans.

Une de nos préoccupations est aussi la sécurité des usagers. En effet, vous avez été plusieurs à nous faire part de vos inquiétudes. Aussi, le conseil municipal va se mobiliser autour de ce sujet.

Nous allons recevoir également cet été le Festival des Musiques du Faucigny qui est une belle fête de la musique. Ce sera aussi un moment privilégié de rencontres et d'amitiés. Organisée conjointement avec l'association du Cercle Rural, la préparation de cette manifestation nécessitera des bénévoles... Vous êtes donc les bienvenus! Venez avec votre créativité !

Enfin, en ce début d'année, j'adresse à chacune et à chacun, mes vœux les plus chaleureux et, avec l'ensemble du conseil municipal et du Centre communal d'action sociale (CCAS), nous vous souhaitons beaucoup de joie, de bonheur, de réussite et de santé pour 2019.

Très belle année à tous.

p.8 - **RETOUR EN IMAGES**

Les derniers événements
de notre commune en images

p.10- **VIE QUOTIDIENNE**

Nouveaux centres des finances
publiques

Nouvelles adresses de la mairie

Elections européennes

p.12 - **AGENDA**

Manifestations à venir :
des animations pour toute la famille !



Le Maire
Jean-Marc BOUCHET

Etat civil - année 2018

Naissances:

Eléonore, Sterenn BOUILLARD	le 1 ^{er} janvier 2018
Naël BAPTISTE	le 16 février 2018
Baptiste, Ermil LIVET	le 27 mars 2018
Ilan, Morgan SONNERAT	le 29 mai 2018
Thélio, Noham, Robin AILLOUD	le 15 juin 2018
Nina, Nicole, Angela CHENE	le 16 juin 2018
Raphaël, Jonh, Paul CUNY	le 28 décembre 2018

Décès:

Fabrice BOUFFLERS	le 17 septembre 2018
Yvette DURET	le 09 novembre 2018
Marie-Thérèse BOUCHET	le 06 décembre 2018

Urbanisme - année 2018

Permis de construire :

SUBLET Emmanuel	Appartement T4
BAPTISTE Madoche et Leatitia	Maison individuelle

VIEULLES TISSOT Sylvie	Maisons jumelées
LECUYER Cédric	Extension de la maison

Déclarations préalables:

FALCONNET Benoît	3 velux
REMY Pascal	Appentis pour voiture
REMY Pascal	Spa
CHAMPEL Luc	Piscine
ROULLEAU Jean-Claude	Appentis, modification de toit, Clôture
ANTOINE Olivier	Aménagement des combles
MERET Sylvie	Modification des façades
QUATREFAGES Benoît	Changement de portes et volets
QUATREFAGES Benoît	Réfection de toiture
BERTHET Patrick	Division en vue de construire

ANTOINE Olivier	Création d'une verrière de toit
SARL BERTEAU	Installation panneaux solaires
SAGE Nathalie	Poulailler
DUCHENE Laurent	Abri de voiture
VAN INTHOUDT Marc	Extension de l'abri de jardin
GALLAND Jean-Claude	Division en vue de construire
SUBLET Marie-Louise	Division en vue de construire
MERET Sylvie	Abri de voiture
DURET Marie-Hélène	Réfection de toiture

HISTOIRE ET PATRIMOINE

La cloche Barbara

Le saviez-vous? Le clocher de notre église abrite une cloche classée par les Beaux Arts...

Le clocher de notre église abrite 3 cloches. La plus petite porte le nom de Barbara. Elle fut coulée sur la place du village en 1582 après l'incendie qui avait détruit l'église et les maisons voisines. Cette cloche a un timbre particulier qui est dû à la grande quantité d'argent qui la compose.

Au moment de la Révolution Française (qui toucha aussi la Savoie indépendante), elle fut enterrée dans un champ par quelques paroissiens qui ne voulaient

pas la voir prise et fondue pour une autre utilisation du métal. Plus tard, elle fut retrouvée par un agriculteur qui labourait son champ.

Cette cloche, classée par les Beaux Arts depuis 1943, est censée être préservatrice des calamités, notamment de la foudre.

De nos jours, elle sonne encore chaque fois qu'un orage menace le village (disons qu'une main attentive perpétue cette tradition). Sa devise est: « La Parole de Dieu demeure pour l'éternité ».





>>> Activité d'éveil corporel proposée par le LAPE

LES ATELIERS DU LAPE

Grâce au soutien de la Mairie de Villy-le-Bouveret et du REAAP74 (CAF de Haute-Savoie), les séances sont gratuites. Tout comme l'accès au LAPE, ces activités sont réservées aux habitants de Villy-le-Bouveret et Menthonnex-en-Bornes. Nous vous rappelons que les enfants doivent être accompagnés d'un adulte durant toute la durée de l'atelier.

Les places étant limitées, il est indispensable de s'inscrire par mail: lape.villy@gmail.com

Dans le cadre du Lieu d'Accueil Parents Enfants, l'association Graines de favis propose des ateliers découvertes pour les enfants 0-3 ans.

Eveil musical avec Roxanne	Eveil corporel avec Diane	Ateliers des signes avec Julie
Lieu: LAPE	Lieu: Salle du Cercle	Lieu: LAPE
Horaire: 10h00-11h30	Horaire: 10h00-11h30	Horaire: 10h-11h30
Vendredi 22 mars 2019	Vendredi 15 février 2019	Samedi 30 mars 2019
Vendredi 29 mars 2019	Vendredi 15 mars 2019	
Vendredi 05 avril 2019	Vendredi 12 avril 2019	Samedi 25 mai 2019
Vendredi 10 mai 2019	Vendredi 17 mai 2019	
Vendredi 07 juin 2019	-	-

ED'O DEVOIRS

Dans le cadre de la garderie périscolaire de Villy-le-Bouveret, l'association Graines de favis proposera une aide aux devoirs du CE2 au CM2, dès le mardi 05 mars 2019.

Cette aide aux devoirs aura lieu tous les mardis de 16h30 à 18h00 (hors vacances scolaires). Grâce au bénévolat de Mathilde SIMIONI, qui propose cet accompagnement, les séances n'engendreront pas de coûts supplémentaires autre que celui

de la garderie.

Pour des raisons de sécurité et afin de bénéficier de ce service, votre enfant devra être inscrit à la garderie périscolaire selon les procédures et tarifs habituels (1,50 € la demi-heure).

Les places étant limitées, il est préférable de s'assurer de la disponibilité avant d'inscrire votre enfant à la garderie périscolaire, s'il ne la fréquente pas habituellement.

Le dossier d'inscription à la garderie est sur le site internet: villy-le-bouveret.fr.

Il est à renvoyer à : grainesdefavis@orange.fr

Mais avant, il est indispensable de s'inscrire par email auprès de Mathilde : edodevoirs@gmail.com

Informations pour Menthonnex-en-Bornes :

Pour les collégiens : Permanence gratuite pour le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 14h30 à 16h30 - Salle du conseil - Mairie de Menthonnex-en-Bornes.



>>> L'Harmonie de Cruseilles

183^{ème} Festival des Musiques du Faucigny 2019

Le dimanche 30 juin 2019, le Pays de Cruseilles et Le Châble organiseront le 183^{ème} Festival des Musiques du Faucigny.

Le Festival, c'est quoi?

Ce Festival est une grande fête qui regroupe une trentaine d'harmonies de la Fédération des Musiques du Faucigny. Environ 1000 à 1500 musiciennes et musiciens de toutes générations se retrouveront autour de leur passion commune: la musique.

Cet événement, qui a lieu depuis plus de 180 ans, est organisé chaque année sur une commune différente, et cycliquement tous les 13 ans. Cruseilles ne fait partie de ce Festival que depuis 1993. Certains se souviennent peut-être des précédentes éditions de 1993 et 2006 qui ont eu lieu à Cruseilles et donc en partie sur notre commune?

Les balcons du Festival

Le mois précédent le 30 juin, plusieurs concerts seront donnés dans plusieurs secteurs de la communauté de communes. Un programme détaillé de ces concerts vous sera communiqué ulté-

rieurement mais vous pouvez d'ores et déjà cocher la case du 14 juin pour un concert à Villy-le-Bouveret.

Le déroulement de la journée du 30 juin

Le jour J, c'est à dire le 30 juin 2019, les harmonies seront accueillies le matin à Cruseilles où se dérouleront un grand défilé puis une cérémonie officielle avec les traditionnels discours ainsi que la remise des « clefs » à l'organisateur de l'an prochain, à savoir Taninges.

Villy-le-Bouveret, comme les autres villages du secteur, accueillera 2 ou 3 groupes musicaux pour le déjeuner. Il s'en suivra un concert dans l'après-midi.

La journée se terminera par un repas convivial et musical dans un ou deux hameaux de Villy. L'association fournira des plateaux repas ainsi que les boissons et les habitants des hameaux concernés seront invités à préparer des desserts.

L'ensemble des harmonies se retrouve-

ront enfin à Cruseilles pour un grand bal de clôture.

Décoration

Les couleurs officielles de la fédération des Musiques du Faucigny étant le jaune et le rouge, notre commune sera donc décorée en conséquence. De plus, une ou deux soirées seront proposées courant mars ou avril afin de confectionner des fleurs en papier aux mêmes couleurs. Des instruments de musique et autres notes, clés de sol, portées, etc... pourront aussi être fabriqués pour orner les rues de notre village.





>>> L'Harmonie de Cruseilles

Organisation

C'est l'association OFM (Organisation du Festival des Musiques) qui se charge d'écrire la partition principale : récolte de fonds, logistique, communication, etc... Les préparatifs durent depuis plus de 10 ans déjà mais s'accroissent désormais de mois en mois !

Chaque année, l'association tient un stand aux Médiévales d'Andilly afin de récolter des fonds pour préparer cette manifestation.

Depuis un an environ, un comité d'organisation a été mis en place avec deux représentants de chaque commune : un du conseil municipal et un de la vie associative.

Le bureau du comité est le suivant :

- Président : Frank GIBONI (Cruseilles)
- Vice-président : Daniel SAXOD (Allonzier-la-Caille)
- Trésorier : Christian CHALLANDE (Cruseilles)
- Secrétaire : Cédric GAVARD (Villy-le-Bouveret).

Villy-le-Bouveret a répondu présent pour participer à cette grande fête et, fort de notre réputation d'accueil et de dynamisme, nous comptons sur vous pour participer et nous aider à préparer cette grande journée!

Les représentants de la commune au sein du comité d'organisation sont Catherine FERRAS et Cédric GAVARD.

N'hésitez pas à les contacter si vous avez un peu de temps à consacrer à cette belle manifestation musicale!

RECHERCHE DE BONNES VOLONTES!

Afin que cette journée soit une réussite, nous aurons besoin de bénévoles:

- pour réaliser des fleurs en papier aux couleurs du festival et/ou d'autres décorations sur le thème de la musique (matériel fourni par l'association),
- pour la décoration de la place du village et des salles communales,
- pour préparer les tables et servir les repas du midi (ceux-ci étant livrés par un traiteur),
- pour le nettoyage et le rangement.

Nous cherchons également:

- 2 enfants pour porter la pancarte des harmonies tout au long de la journée,
- des « commissaires », c'est-à-dire des personnes adultes pour encadrer les harmonies toute la journée.

Pour plus d'informations :

 festival.cruseilles2019@gmail.com

Contacts :

 Cédric GAVARD - 07 60 40 75 72

 Catherine FERRAS - 06 99 51 61 03



>>> Vue aérienne de Villy-le-Bouveret

Une première fleur du Label des villes et villages fleuris attribuée à Villy-le-Bouveret

La fin de l'année 2018 a vu l'aboutissement d'un projet important concernant la qualité de vie dans notre commune, pour lequel votre équipe municipale ainsi que les agents communaux se sont fortement impliqués. Retour sur les étapes de la démarche dans le dossier de ce numéro.

Les démarches de la commune : constitution d'un dossier et visite du jury

A la demande de M. le Maire, c'est en 2017 que les démarches ont été effectuées afin de participer au concours.

Après avoir procédé à l'inscription gratuite de la commune auprès de la région, un groupe s'est constitué pour élaborer dans un premier temps un **dossier de présentation de la commune** (consultable en mairie). Ce dernier, long d'une cinquantaine de pages, invite le lecteur à découvrir la manière dont la commune embellit la qualité de vie de ses habitants, agit en faveur de l'environnement, améliore l'image et l'accueil et promouvoit le lien social.

Dans un deuxième temps, le groupe a préparé le circuit de la **visite du jury régional** prévue au cours de l'été 2018.



« La valorisation du patrimoine paysager et culturel est un engagement pris depuis plusieurs années.

Entretien l'existant transmis par nos aînés, créer de nouveaux espaces floraux, favoriser la fréquentation des « lieux de vie » est une œuvre quotidienne partagée entre élus, milieux associatifs, habitants bénévoles et employés communaux.

Participer à l'obtention du label « Villes et villages fleuris » c'est, d'une part, un levier pour faire connaître notre territoire et marquer son attrait dans un contexte agro-touristique en plein essor sur le plateau des Bornes; c'est, d'autre part, une motivation supplémentaire et un encouragement pour l'embellissement de notre cadre de vie qui contribue au « bien-vivre » des habitants et au « bien-être » des visiteurs; c'est aussi souligner la fierté de toutes celles et ceux qui participent à cette valorisation et marquer ainsi de la reconnaissance pour le labeur accompli et l'investissement collectif.

L'important reste la volonté de faire beau, propre, en respect avec l'environnement, tout en cultivant l'art de vivre, indispensables ingrédients de notre quotidien et de l'harmonie de notre village. »

Le Maire Jean-Marc BOUCHET

Cette visite a eu lieu le mercredi 5 septembre 2018 en présence de M. le Maire Jean-Marc BOUCHET, de l'adjointe au maire, Marie-Paule GAILLARD et de l'agent technique de la commune, Florent HYVRON.

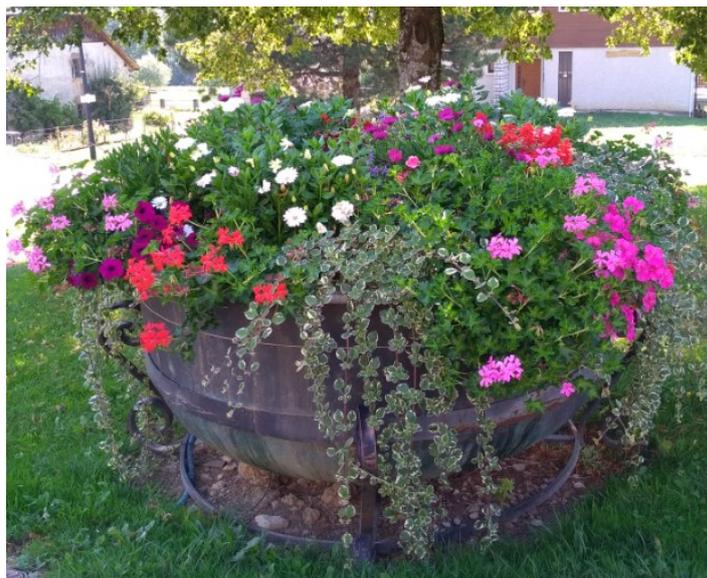
Et c'est le 19 novembre dernier que M. le Maire a eu la joie d'apprendre que notre commune s'était vue décernée le Label « 1 Fleur » dans le cadre du Palmarès 2018 du concours régional des « Villes et villages fleuris ».

Nous recevrons le diplôme traduisant cette distinction accordée lors d'une cérémonie dont la date reste encore à préciser. De plus, dans les semaines qui suivront cette cérémonie, la commune recevra un panneau signalétique offert par Auvergne-Rhône-Alpes que nous pourrions installer à l'entrée de la commune.

En quoi consiste le concours ?

Le *concours des villes et villages fleuris* est un concours créé en 1959 en France pour promouvoir le fleurissement et les espaces verts urbains.

Originellement piloté par les services de l'État, sa coordination nationale en est assurée depuis 1972 par le Comité national pour le fleurissement de la France, rebaptisé Conseil national des villes et villages fleuris en 2001. Il est ouvert à toutes les communes de France. Il a aussi évolué depuis sa création. Il englobe de plus en plus de critères (une soixantaine) et a pour objectif de valoriser les communes qui œuvrent à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des



habitants et des touristes.

Il récompense les actions menées par les collectivités locales et les habitants en faveur d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration de la qualité de vie.

La démarche consiste à attribuer une série de quatre fleurs qui correspondent à quatre niveaux identifiés par un référentiel d'évaluation. Ces fleurs sont apposées sur une signalétique spécifique représentée par un panneau à l'entrée de la commune.

Ainsi, les communes de 1 à 3 fleurs sont désignées par le comité régional. Ce comité peut sélectionner les villes susceptibles d'obtenir une récompense supérieure comme la quatrième fleur et le Trophée « Fleur d'Or » qui sont attribués par le conseil national.

Au niveau national, suite à la session 2018, plus de 4 923 communes sont labellisées, dont 257 qui possèdent 4 fleurs. Le Trophée « Fleur d'Or » a été attribué à une quarantaine de communes depuis son instauration en 2008. Ce dernier est accordé à un nombre limité de villes et villages classés 4 fleurs.

Villy-le-Bouveret fait maintenant partie des 29 communes de Haute-Savoie qui ont ainsi obtenu la première fleur (dont 2 en 2018). Actuellement, 31 communes détiennent une 2^{ème} fleur, 12 communes détiennent une 3^{ème} fleur et 5 communes détiennent une 4^{ème} fleur en Haute-Savoie.

Merci à tous ceux qui ont œuvré à cette récompense!

Pour plus d'informations

-  <http://www.villes-et-villages-fleuris.com>
-  <http://www.villy-le-bouveret.fr>

Les derniers événements de notre commune en images...



11 novembre: Chants des enfants



2 décembre: Zik Noël



27 et 28 octobre: Exposition de reptiles



2 décembre: Remise de médaille à Florent HYVRON



25 novembre: Don du sang



8 décembre: Chants du Chœur des Bornes



8 décembre: Village de Noël



8 décembre: Village de Noël



14 décembre: Illumination du sapin de Noël



14 décembre: Illumination du sapin de Noël



Venue du Père Noël à l'accueil de loisirs



24 décembre: Veillée de Noël



12 janvier: Soirée Raclette



26 janvier: Vœux du Maire Jean-Marc BOUCHET



2 février: Soirée Sauce Coffe



26 janvier: Vœux du Maire Jean-Marc BOUCHET



La trésorerie de Cruseilles
est fermée au public depuis
le vendredi 28 décembre 2018.

Les usagers sont désormais invités à s'adresser à leur nouveau centre des Finances publiques :

* **Pour le paiement des impôts** (impôt sur le revenu, taxes d'habitation, taxes foncières, prélèvement à la source ...)

Service des impôts des Particuliers SIP d'Annecy

Cité administrative

7 rue Dupanloup

74040 ANNECY Cedex

par téléphone au 04.50.88.42.25

ou sur le site: impots.gouv.fr - rubrique contact

**Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et
sur rendez-vous les lundis, mardis et jeudis après-midi de 13h30 à 16h00**

**Possibilité de rendez-vous le jeudi matin de 8h30 à 12h00
dans les locaux de la communauté de communes de Cruseilles,**

268 Route du Suet à Cruseilles,

depuis le jeudi 10 janvier 2019.

Contactez le 07.79.78.59.81.

* **Pour le paiement des services publics locaux** (eau, crèche, cantine, loyers ...)

Trésorerie de Saint Julien-en-Genevois

26 avenue de Genève CS 73100

74163 SAINT JULIEN EN GENEVOIS

par téléphone au 04.50.49.08.97

ou sur le site: impots.gouv.fr - rubrique contact

**Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et les lundis, mardis et jeudis après-midi de 13h30 à 16h00**



Elections européennes

Les élections européennes se dérouleront le 26 mai 2019 afin d'élire les 79 députés européens représentant la France au Parlement européen.



Qui élit-on lors des élections européennes ?

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen : les députés européens, également appelés eurodéputés.

Qui vote aux élections européennes ?

Pour pouvoir voter, il faut être Français, être âgé d'au moins 18 ans, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales.

Les citoyens européens vivant en France (domicile réel ou résidence continue) peuvent également participer à l'élection des représentants français au Parlement européen. Ils doivent être âgés d'au moins 18 ans, jouir de leurs droits civiques en France et dans leur pays d'origine et être inscrits sur une liste électorale complémentaire dans leur commune de résidence. Ils doivent en outre s'engager à ne voter qu'en France.

Quel est le mode de scrutin pour les élections européennes en France ?

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Les candidats sont élus pour cinq ans selon les règles de la représentation pro-

portionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne. Les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Quel est le nombre de députés européens ?

A la suite de la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne (Brexit), le nombre de sièges au Parlement européen passe de 751 à 705.

46 des 73 sièges britanniques libérés sont disponibles pour un éventuel élargissement de l'UE.

Les 27 autres sont répartis entre 14 États membres jugés jusque-là sous-représentés : France (+5), Espagne (+5), Italie (+3), Pays-Bas (+3), Irlande (+2), Suède (+1), Autriche (+1), Danemark (+1), Finlande (+1), Slovaquie (+1), Croatie (+1), Estonie (+1), Pologne (+1), Roumanie (+1).

Quels sont les mandats incompatibles avec le mandat d'eurodéputé ?

En vertu des règles de limitation du cumul des mandats, à partir de mai 2019, un député européen ne peut plus cumuler son mandat de parlementaire avec une fonction exécutive locale (maire, président de région, etc.).

Il peut en revanche conserver un mandat local (conseiller municipal, ou départe-

mental ou régional).

Quel est le rôle du député européen ?

Le député européen exerce 3 pouvoirs :

- législatif : le Parlement est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires, en "procédure législative ordinaire" (anciennement codécision), en procédure d'approbation ou de consultation, avec dans certains cas un droit d'initiative,
- budgétaire : il établit, avec le Conseil de l'Union européenne, le budget annuel de l'UE,
- de contrôle : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission européenne et peut censurer la Commission.

vie-publique.fr

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour voter aux élections européennes, vous avez jusqu'au 31 mars 2019 pour demander à être inscrit dans votre commune.

- Par courrier ou sur place: au guichet de votre mairie

- En ligne: sur service-public.fr

Des animations pour toute la famille !

* **Dimanche 10 février à 17h00** à l'espace théâtre de Cruseilles: **Dernière danse**. L'Espace Théâtre reçoit la compagnie ThéArt&Co dans « dernière danse » spectacle musico-poético-burlesque intergénérationnel avec Caroline GOSSELIN et Philippe AGERON.

* **Mercredi 20 février à 10h00** à la Maison du Salève, de 3 à 6 ans: **Balade des petits artistes**. Une approche sensorielle et décalée de la nature à travers différents ateliers artistiques : pastels, dessins... de quoi éveiller la créativité! 8€ sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

* **Vendredi 22 février à 10h00** à la Maison du Salève : **Atelier « Paysages Sonores »**. Découvrez les sons de la nature lors d'un atelier dans l'exposition « Paysages Sonores ». 6€ sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

* **Vendredi 1^{er} mars à 14h30** à la Maison du Salève, dès 3 ans. **Traces et indices d'animaux**. Crottes d'animaux, noisettes grignotées, trous dans le sol ou plumes... Mais qui laisse tout ce bazar dans la nature ? 6€ sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

* **Samedi 2 mars** à la Maison du Salève.

- **Atelier « Chouette déco » de 16h00 à 18h00**, de 5 à 8 ans. Découvrez la vie des chouettes (reproduction, adaptation à la vie nocturne, alimentation) et créez une chouette en pomme de pin à ramener à la maison!

- **« Nuits Safari » de 20h00 à 22h00**, dès 8 ans. Equipés de vêtements noirs et de lampes frontales, une balade vous attend : découverte de traces d'animaux, écoute des bruits de la forêt... Saurez-vous vaincre votre peur du noir? Une expérience sensorielle dont vous vous souviendrez ! Gratuit sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire.

* **Dimanche 10 mars à 18h00** à l'espace théâtre de Cruseilles: **One Duck show**. Une plongée dans l'univers Pop-Culture des années 70 à 90. Avec humour mais surtout tendresse, Super Canard, nous rappelle à quel point ces dessins animés, séries, jouets et autres émissions ont eu un impact sur les personnes que nous sommes aujourd'hui. Mis en scène par Nicolas DUPUY et Claire BARRIL.

Horaires d'ouverture de la mairie au public : lundi 13h30 – 17h00 et jeudi 14h00 – 18h30



+33(0)4 50 68 08 09

mairie@villy-le-bouveret.fr

Mémo: jours et horaires des marchés alentours

Menthonnex-en-Bornes

Tous les vendredis à partir de 16h00 sur la place de la mairie, Valérie et Karine vous proposent des fromages et produits laitiers de producteurs locaux, des charcuteries de leur fabrication ainsi que de la petite épicerie.

Cruseilles

Marché tous les jeudis matin de 7h00 à 13h30 sur la place de l'Eglise.

Allonzier la Caille

« La ruche qui dit oui » à Allonzier la Caille. Ce système de circuit court offre traçabilité, convivialité et liberté et permet de consommer local et sain. Vous choisissez, vous payez en ligne et vous récupérez votre commande le jeudi de 17h00 à 19h00 au niveau de l'ancienne Miellerie, en face du restaurant l'Evidence. Connectez-vous sur le site : <https://laruchequiditoui.fr/>

Copponex

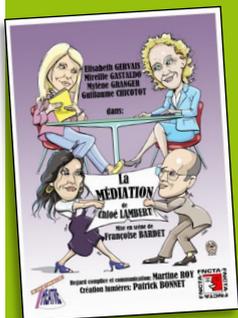
Marché tous les dimanches matin de 8h00 à 13h00, étals de fruits, viandes, légumes...

Un samedi matin sur 2, vente de fromages devant la boulangerie.

Villy le Pelloux

Le marché des producteurs a lieu tous les mardis sur la place du village de 18h00 à 20h00. Sylvain QUINET vous propose sa restauration rapide de burgers de 17h00 à 21h30.

Les événements à venir à Villy :



- * Vendredi 15 février: Don du sang
- * Samedi 9 mars à 19h00 au Cercle rural, soirée Théâtre: « La médiation » suivie par du théâtre d'improvisation des Toqués du bocal.
- * Courant mars: 11^{ème} Carnaval.
- * Du 28 mars au 13 avril: Exposition « Tu lis, donc tu es un super-héros » à la bibliothèque.

